Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D202681-DE

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/81

Séance du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes contres	0
Abstentions :	0

Présents : BENMERIDJA Marie Claude, BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BONNETAIN Maël, CARDON Barbara, COLLANGES André, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît

Procurations : CROZIER Alain a donné pouvoir à Benoît VIOLET, PONCIN Thierry a donné pouvoir à Grégory VAIZAND

Excusé(s) :

Absent : FAUCHON Baptiste

Le secrétariat a été assuré, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, par :
Marion GODARD-PERRIN

Objet : Assurances – *Attribution des marchés publics*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché d'assurances arrive à son terme le 31 décembre 2026.

Une consultation a été lancée pour recruter un nouvel assureur avec une remise des offres le 20 octobre dernier.

La durée du marché est fixée à 4 ans soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Ledit marché a été divisé en 5 lots :

- Lot 1 : dommage aux biens
- Lot 2 : responsabilités - Assurances des Responsabilités & Défense recours « Dommages causés à autrui & individuelle accident »
- Lot 3 : parc automobile
- Lot 4 : protection juridique
- Lot 5 : Protection Fonctionnelle et protection juridique défense pénale des agents et des élus

D2026/218
GV

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D202681-DE

Les offres ont été analysées et peuvent être résumées comme suit :

	Contrats 2022-2026	Groupama	Paris Nord Assurances Service	Sarre et Moselle	Madelaine Joly	SMACL
Dommages aux biens (Lot 1)	*11 743,14 €*	25 161,14 €				
Responsabilité civile (Lot 2)	*2 155,66 €*	2 488,50 €	2 664,64 €			
Flotte (Lot 3)	*8 698,17 €*	8 619.34 €				
Protection juridique (Lot 4)	*765,09 €*	1 686,28 €		1 248,65 €	1 027,41 €	3 974,18 €
Protection fonctionnelle et juridique (Lot 5)	*269,00 €*	995,40 €				231,05 €
Bris machine	*500,00 €*	inclus dans l'offre de base				
	24 131,06 €					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'attribuer les marchés pour les différents lots aux compagnies suivantes :

	Groupama	Madelaine Joly	SMACL	*Nouveaux contrats*
Lot 1 Dommages aux biens	25 161,14 €			*25 161,14 €*
Lot 2 : Responsabilité civile	2 488,50 €			*2 488,50 €*
Lot 3 : Flotte	8 619.34 €			*8 619.34 €*
Lot 4 : Protection juridique		1 027,41 €		*1 027,41 €*
Lot 5 : Protection fonctionnelle et juridique			231,05 €	*231,05 €*
				37 527,44 €

-INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2027.

-CHARGE Monsieur le Maire de signer les actes d'engagement correspondants.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 17/11/2026

Publication sur le site internet le 20/11/2026

Acte contresigné le .....

Le Maire, G. VAIZAND

Le Maire, G. VAIZAND

MAIRIE DE LA CLAYETTE (SAONE-ET-LOIRE)

Le/La secrétaire de séance,

D2026/219

GV